



2020-02-033-DR/CP

nomenclature: 1.1.9



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA RUE GEORGES LASSALLE CONSTITUÉ PAR LES VILLES DE BOUCAU ET TARNOS

L'an deux mille vingt, le douze février, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur L'ESPADE, Maire.

PRÉSENTS

M. L'ESPADE, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, M. ROBLES, Mme FAURE, M. POULAERT

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. LECERF	procuration à	M. PERRET
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE

ABSENTS :

Mme CAMBRONERO, Mme BISBAU, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26 à l'ouverture de la séance
27 au point n° 2020-02-001-DGS

Nombre de pouvoirs: 2

Nombre de votants : 28 à l'ouverture de la séance
29 au point n° 2020-02-001-DGS



2020-02-033-DR/CP - GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA PASSATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA RUE GEORGES LASSALLE CONSTITUE PAR LES VILLES DE TARNOS ET BOUCAU

La rue Georges Lassalle fixe, sur une partie de son linéaire, la limite communale et départementale entre les communes de Boucau et de Tarnos.

Une première convention a été établie en avril 2017 entre les communes de Boucau et Tarnos pour la réalisation d'études préalables à l'aménagement de la rue Georges Lassalle.

Un groupement de commande a vu le jour en septembre 2019 pour la réalisation des travaux sur les réseaux d'eaux usées et d'adduction d'eau potable portés par la Communauté d'Agglomération Pays Basque, en co-maîtrise d'ouvrage avec le SYDEC, et des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales, portés par les communes de Boucau et de Tarnos.

Il paraît aujourd'hui opportun, dans un souci de coordination de travaux, de prévoir la mise en place d'un groupement de commande et une intervention simultanée avec une maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation des travaux de réaménagement.

Il est donc proposé sur le fondement des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, de créer par convention un groupement de commande constitué par la co-maîtrise d'ouvrage des villes de Boucau et de Tarnos pour la passation des marchés de travaux.

Celle-ci devra faire l'objet d'une délibération de chacun des membres et d'une signature de la Convention Constitutive, avant de pouvoir lancer la prochaine consultation des entreprises. Cette démarche permettra aux membres du groupement de conclure un marché avec une ou plusieurs entreprises de travaux publics.

Le projet de convention ci-annexé fixe l'objet, les missions et les modalités de suivi de l'opération, sachant que la Ville de Boucau y est désignée comme coordonnateur opérationnel.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu les articles L2113-6, L2113-7 du Code de la commande publique relatifs au groupements de commandes

Vu la convention constitutive du groupement,

DÉLIBÈRE

DÉCIDE d'adhérer au groupement de commande constitué par la co-maîtrise d'ouvrage des Villes de Tarnos et Boucau pour la passation du marché de travaux concernant la rue Georges Lassalle,



AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à la constitution du groupement de commandes

Votants : 29

Votes exprimés: 29

Pour: 29

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 13 février 2020

Le Maire

